



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE :  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF DE PADEL EQUIPE  
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

**Contexte :**

La Commune du Relecq Kerhuon a reçu une demande d'occupation du domaine public enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée. Conformément aux articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune du Relecq-Kerhuon procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

**Identité du candidat intéressé :**

Sociétés SEE YOU SUN et sa filiale YELLO PADEL

**Mode de passation :**

Procédure de sélection en application de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Objet :**

Mise à disposition du domaine public en vue de développer, construire, financer et installer un complexe sportif équipé d'une centrale photovoltaïque de 202 kWc pouvant être portée à 500 kWc avec la couverture des terrains de tennis extérieurs adjacents. Cet équipement sportif solarisé permettra aux citoyens d'avoir un accès aux terrains de padel de proximité et de produire une énergie renouvelable.

**Lieu d'exécution :**

Terrains de tennis extérieur, rue Jean Zay, 29 480 LE RELECQ KERHUON : Parcelles AM239 et AL203

**Caractéristiques principales :**

1080 m<sup>2</sup> pour une puissance de 202 kWc pouvant être portée à 500kWc avec la couverture des terrains de tennis extérieurs adjacents.

**Forme juridique de l'occupation:**

Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

**Durée de l'occupation/exploitation :**

Durée de 30 années à compter de sa notification par la commune aux Sociétés Bénéficiaires.

**Redevance :**

- 100 € par an + 0.5% du chiffre d'affaires généré par la Centrale Photovoltaïque
- 100 € par an + 0.5% du chiffre d'affaires généré par l'activité Padel pendant 15 ans puis 10% du chiffre d'affaires généré par l'activité Padel jusqu'à 30 ans

**Conditions d'occupation :**

Investissements à la charge de l'occupant.

**Contenu de la proposition :**

- Dossier et note de présentation du projet envisagé (références et capacités professionnelles, techniques et financières caractéristiques techniques et financières),
- Modèle de convention d'occupation temporaire du domaine public.

**Critères de sélection :**

- **Performances en matière de transition énergétique (50%)** : dimensionnement des installations / insertion dans le site / prise en compte des spécificités
- **Qualité de la proposition (40%)** : gouvernance de la structure / transparence / fiabilité / garanties sur le long terme / expérience sur des projets similaires
- **Coût global de la proposition (10%)** : redevance d'occupation, durée, modalités de sortie

**Contact et demandes de renseignements :**

Madame Magali Salaün Scoarnec (02.98.28.61.34), Directrice Générale des Services ou Monsieur Laurent Maurice, Directeur des Services Techniques (02.98.28.61.47)

**Adresse à laquelle l'offre de manifestation d'intérêt concurrente doit être envoyée ou déposée :**

Ville du Relecq Kerhuon, secrétariat général, 1 place de la Libération 29480 Le Relecq-Kerhuon

Ou

secretariat-general@mairie-relecq-kerhuon.fr

avec la mention « Manifestation d'intérêt concurrente : équipement solarisé dédié au Padel ».

**Date limite de réception des propositions :** 28/08/2024 à 12h.

Le présent avis de publicité fait objet d'un affichage en Mairie du Relecq Kerhuon et d'une publication sur le site internet de la collectivité.